

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture

Arrêté du 18 DEC. 2024

portant nomination des membres du jury de l'examen professionnel d'avancement au grade de technicien des services culturels et des Bâtiments de France de classe exceptionnelle du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2025

La ministre de la culture,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2012-229 du 16 février 2012 modifié portant statut particulier du corps des techniciens des services culturels et des Bâtiments de France ;

Vu l'arrêté du 2 avril 2013 modifié fixant les modalités d'organisation et la nature des épreuves des examens professionnels pour l'accès au grade de technicien des services culturels et des Bâtiments de France de classe supérieure et au grade de technicien des services culturels et des Bâtiments de France de classe exceptionnelle du ministère chargé de la culture et de la communication ;

Vu l'arrêté du 9 juillet 2024 autorisant, au titre de l'année 2025, l'ouverture d'un examen professionnel d'avancement au grade de technicien des services culturels et des Bâtiments de France de classe exceptionnelle du ministère de la culture,

Arrête :

Article 1^{er}

Monsieur Maxime CATELAIN, ingénieur des services culturels et du patrimoine, spécialité « patrimoine », chargé de conservation et de restauration des patrimoines à la direction régionale des affaires culturelles de Normandie, conservation régionale des monuments historiques, est désigné en qualité de président du jury de l'examen professionnel d'avancement au grade de technicien des services culturels et des Bâtiments de France de classe exceptionnelle du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2025.

Sont nommés membres de ce jury :

Madame Laurence NIDA, ingénieure des services culturels et du patrimoine principale spécialité « accueil et surveillance », cheffe du service de l'accueil des publics, direction des publics, centre Pompidou à Paris,

Monsieur Pedro BOUROUH-PASTOR, technicien des services culturels et des Bâtiments de France de classe exceptionnelle, spécialité « maintenance des bâtiments », responsable d'exploitations et du bâtiment, musée national de préhistoire Eyzies-de-Tayac,

Madame Maria Victoria TEIXEIRA, technicienne des services culturels et des Bâtiments de France de classe exceptionnelle, spécialité « surveillance et accueil », cheffe d'équipe en zone muséographique, direction de l'accueil du public et de la surveillance, musée du Louvre.

Article 2

En cas d'empêchement du président, la présidence sera assurée par Madame Laurence NIDA, ingénieure des services culturels et du patrimoine principale spécialité « accueil et surveillance », cheffe du service de l'accueil des publics, direction des publics, centre Pompidou à Paris.

Article 3

Le secrétaire général du ministère de la culture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 18 DEC. 2024

La ministre de la culture,
Pour la ministre et par délégation :
La sous-directrice du pilotage et de la stratégie


Aude de MARTIN de VIVIES